



# CHANVRE

## NOUVELLES VARIETES PROPOSEES A L'INSCRIPTION SUR LA LISTE A DU CATALOGUE OFFICIEL FRANÇAIS

Résultats de Valeur Agronomique,  
Technologique et environnementale  
Obtenus dans le cadre de l'expérimentation du CTPS

## NATURE DES ELEMENTS FOURNIS

Dans ce document, vous trouverez la liste des **variétés proposées à l'inscription sur la liste A** du catalogue officiel français<sup>1</sup> à la date de parution du document et les principaux résultats VATE (Valeur Agronomique, Technologique et Environnementale) obtenus lors des examens d'inscription.

Cette proposition d'inscription émane du Comité Technique Permanent de la Sélection des plantes cultivées (CTPS), comité composé d'experts nommés par le Ministère chargé de l'Agriculture et issus des différentes familles professionnelles : recherche publique, sélectionneurs, producteurs de semences, instituts techniques agricoles, agriculteurs, industriels, consommateurs...

**L'inscription des variétés sera actée par la publication au Journal Officiel d'un arrêté du Ministère chargé de l'Agriculture.**

Ces variétés ont été évaluées au sein du réseau du CTPS, réseau géré par le Groupe d'Etude et de contrôle des Variétés et des Semences (GEVES) et auquel participent l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA), les obtenteurs en particulier les membres de l'Union Française des Semenciers (UFS), les Instituts Techniques, le GEVES, des coopératives et négoce agricoles ainsi que d'autres acteurs des filières.

Pour être proposée à l'inscription, une variété nouvelle doit répondre aux règles de décision formalisées dans les règlements techniques d'inscription. Ces règles visent à inscrire des variétés apportant un progrès par rapport à celles actuellement disponibles sur le marché.

Les variétés présentées dans ce document ont été jugées selon le règlement technique en vigueur l'année du dépôt de la demande d'inscription, soit l'année correspondant à la première année des résultats figurant dans les tableaux ci-après.

Les résultats figurant ci-après reflètent les conditions agroclimatiques des années considérées. Pour d'autres années et d'autres conditions de production, ils seraient ou pourraient être sensiblement différents. Pour les résistances vis-à-vis des maladies, les résultats ne peuvent s'appliquer que pour les races et conditions d'infestation des maladies prises en compte à l'époque des tests.

**L'ensemble des résultats qui figurent dans la présente publication ne peut servir de garantie de résultat.**

\* \* \*

**Toute reprise de ces données pour publication doit clairement indiquer :**

- qu'elles ont été obtenues dans le cadre de l'expérimentation du CTPS,
- leur source en faisant figurer « **Source CTPS/GEVES** » (*notamment sur les tableaux ou figures dans lesquels les résultats sont repris*),
- leur caractère dépendant des conditions et années d'expérimentation,
- ainsi que, le cas échéant, la nature du recalcul effectué à partir des données CTPS/GEVES.

---

<sup>1</sup> Les variétés de la liste A peuvent être multipliées et commercialisées en France et, après accès au Catalogue Commun des variétés des espèces agricoles, dans les autres pays de l'Union Européenne.

# SOMMAIRE

## Sommaire

### Les nouvelles variétés

Variétés proposées à l'inscription sur la liste A du catalogue officiel en Janvier 2023	4
Coordonnées des mainteneurs ou de leurs représentants	4

### Synthèse des résultats de Valeur Agronomique Technologique et Environnementale

Réseau des essais d'inscription CTPS– réseau multipartenaires	5
Conditions de réalisation des essais d'inscription	5
Caractéristiques de la nouvelle variété de chanvre monoïque précoce	6

# Les nouvelles variétés

**Variété proposée à l'inscription sur la liste A du catalogue officiel en Janvier 2023**

N° CTPS	Nom de la variété	Type	Précocité	Obtenteurs et responsable du maintien en sélection conservatrice
4068620	<b>Mona 16</b>	Monoïque	Précoce	<b>Hemp It ADN (FR)</b>

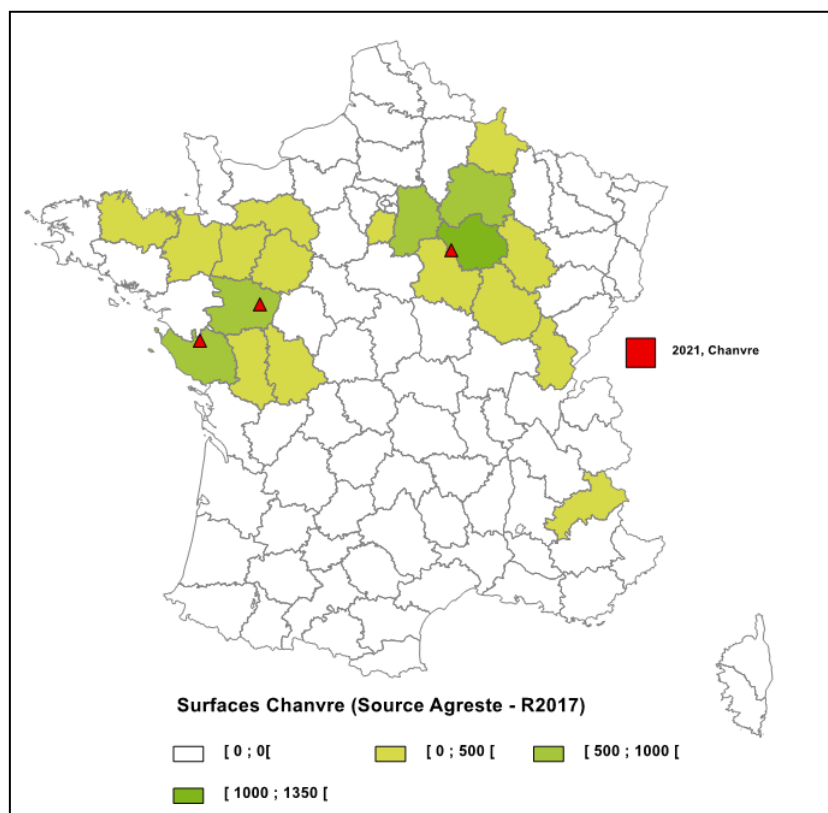
**Coordonnées du mainteneur ou de leur représentant**

Nom	Adresse	Téléphone	Fax
<b>Hemp It ADN (FR)</b>	6 rue Louis Lumière Beaufort en Vallée 49250 BEAUFORT EN ANJOU	02.41.45.23.23	-

# Synthèse des résultats de Valeur Agronomique Technologique et Environnementale

## Réseau des essais d'inscription CTPS- réseau multipartenaires

Les essais chanvre sont réalisés par un sélectionneur (UFS), par une coopérative et par la FNAMS.



## Conditions de réalisation des essais d'inscription

### Réseau 2020

Commune	Dépt	Type de sol	Date de semis	Densité de semis	Statut	Phénomènes observés
Beaufort	49	Sable	13/05/2020	300 grains/m <sup>2</sup>	Valide	-
Moussey	10	Craie terre colorée	08/04/2020	330 grains/m <sup>2</sup>	Valide	Sécheresse
St Hilaire Le Vouhis	85	-	17/04/2020	-	Abandon	Hétérogène

### Réseau 2021

Commune	Dépt	Type de sol	Date de semis	Densité de semis	Statut	Phénomènes observés
Beaufort	49	Sable	10/05/2021	300 grains/m <sup>2</sup>	Valide	-
Chennegy	10	Craie terre colorée	09/04/2021	330 grains/m <sup>2</sup>	Valide	-
L'Hebergement	85	Limon argileux profond-	16/04/2021	-	Invalide	Imprécis

# Caractéristiques de la nouvelle variété de chanvre de type précoce

## Rappel variétés témoins officiels VATE:

	2020 et 2021
Rendement	FERIMON + FEDORA 17

## Synthèse pluriannuelle – Campagnes 2020 et 2021

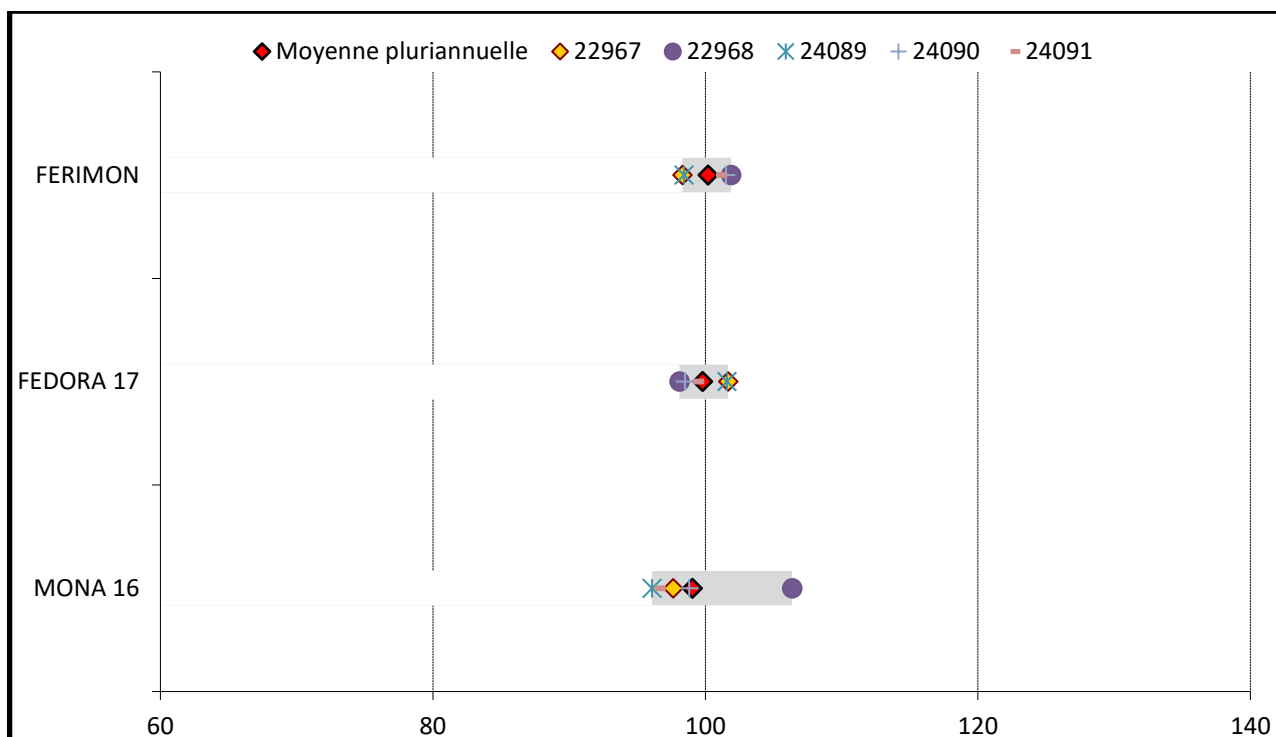
Nom Cultivar	Rendements				Teneur en THC (%)	Comportement		
	Poids sec de pailles (t/ha)	Teneur en fibre (%)	Poids sec de fibres (t/ha)	Poids sec de graines (qx/ha)		Floraison	Hauteur (cm)	PMG (g)
<i>Nombre d'essais</i>	5	5	5	4	4	4	4	4
Ferimon	9.75	38.9	3.68	14.3	-	212	210	14.3
Fedora 17	9.76	35.2	3.40	14.9	-	211	204	15.3
<b>MONA 16</b>	<b>9.60</b>	<b>37.4</b>	<b>3.55</b>	<b>14.5</b>	<b>0.03</b>	<b>211</b>	<b>206</b>	<b>16.8</b>

## Pour en savoir plus

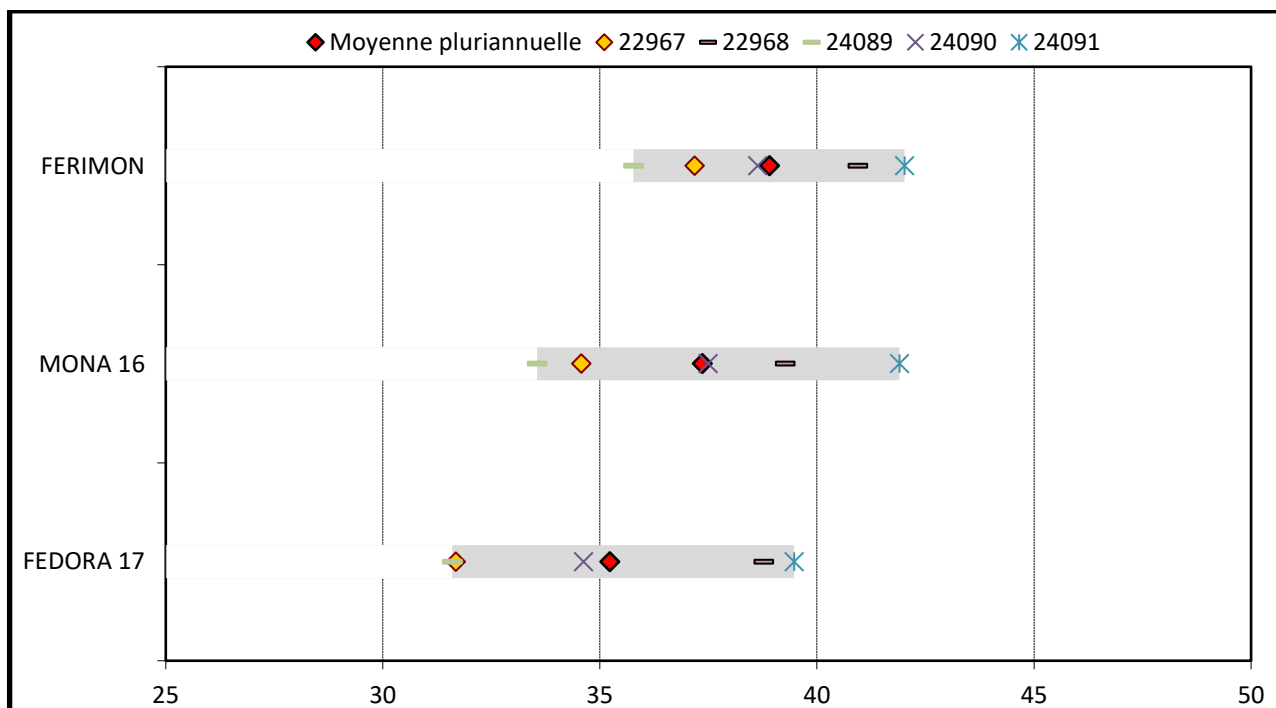
	Poids sec de pailles (t/ha)			Teneur en fibre (%)		
	2020	2021	Moyenne	2020	2021	Moyenne
<i>Nombre d'essais</i>	2	3	5	2	3	5
Ferimon	6.91	11.65		39.1	38.8	
Fedora 17	6.88	11.68		35.2	35.2	
<b>MONA 16</b>	<b>7.05</b>	<b>11.29</b>	<b>9.60</b>	<b>36.9</b>	<b>37.7</b>	<b>37.4</b>

	Poids sec de fibres (t/ha)			Poids sec de graines (qx/ha)		
	2020	2021	Moyenne	2020	2021	Moyenne
<i>Nombre d'essais</i>	2	3	5	1	3	4
Ferimon	2.71	4.33		14.7	14.2	
Fedora 17	2.43	4.04		14.5	15.1	
<b>MONA 16</b>	<b>2.62</b>	<b>4.17</b>	<b>3.55</b>	<b>15.4</b>	<b>14.2</b>	<b>14.5</b>

**Figure 1 : Poids sec de paille (% témoins précoces), pluriannuel 2020 et 2021**



**Figure 2 : Teneur en fibres (%), pluriannuel 2020 et 2021**



# Inscription au Catalogue français : règlement d'inscription et informations disponibles



## Chanvre

Pour être proposée à l'inscription sur la *liste A* du catalogue français, une nouvelle variété doit remplir les trois conditions suivantes :

1. Être reconnue Distincte, Homogène et Stable. La DHS permet de garantir l'identité de la variété, la DHS est la base de la protection des droits de l'obteneur et de la certification des semences.
2. Apporter une amélioration de valeur agronomique ou d'utilisation, amélioration jugée dans les épreuves VATE.
3. Être désignée par une dénomination approuvée conformément aux règles applicables.

*L'inscription d'une variété est décidée par le Ministère de l'Agriculture après avis du CTPS sur la base des synthèses présentées par le GEVES.*

## Les Epreuves Valeur Agronomique Technologique et Environnementale

Ces épreuves permettent de décrire la valeur culturale de la variété dans les principaux contextes pédoclimatiques qu'elle rencontrera en France ainsi que la valeur d'usage des produits de récolte issus de la variété. Dans un souci de limiter les impacts négatifs des productions agricoles sur l'environnement, une attention particulière est apportée à l'adaptation de la variété aux conditions environnementales, l'efficacité des variétés vis-à-vis de l'eau et de l'azote ainsi qu'aux résistances aux bioagresseurs.

La variété est étudiée pendant 2 années, parfois 3. L'inscription au catalogue français permet donc de disposer dès le lancement de la variété en France de références partagées acquises sur 2 campagnes.

Pour être proposée à l'inscription, la variété nouvelle doit apporter un progrès par rapport aux variétés actuelles : elle est donc comparée à des témoins références du marché.

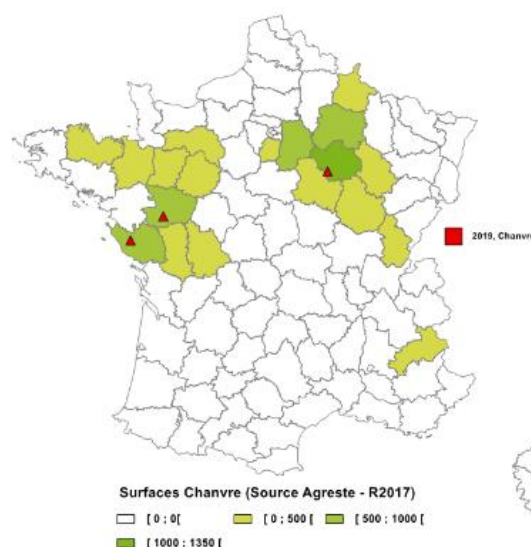
### Le Dispositif expérimental

#### LES RESEAUX D'ESSAIS VARIETES

Le réseau est composé de 3 essais/année.

Les essais sont conduits selon les pratiques agricoles classiques. Toutefois, des adaptations sont réalisées pour certains critères. Les essais sont conduits en 6 répétitions.

Ces essais permettent d'évaluer le rendement ainsi qu'un certain nombre de caractères, et de fournir des échantillons pour l'appréciation de la valeur technologique. Les essais de chanvre sont réalisés par la FNAMS, un sélectionneur (UFS) et une coopérative.



### Les caractères évalués :

Le rendement	Valeur technologique	Caractéristiques physiologiques	Les résistances aux bioagresseurs
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rendement en paille</li> <li>- Rendement en fibres</li> <li>- Poids sec de grains</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Teneur en <math>\Delta 9</math>-THC</li> <li>- Richesse en fibres</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Précocité de pleine floraison</li> <li>- Hauteur des plantes</li> <li>- Tolérance à la verse</li> <li>- Sexualité</li> </ul>	<p>Ces caractères peuvent être notés si les conditions des essais l'ont permis.</p>

D'autres caractères peuvent être notés sur les essais en fonction des conditions de culture (présence d'une maladie, dégâts de ravageur...).



## Jugement des variétés :

**Passage en 2<sup>ème</sup> année :** Il n'y a pas de critère décisionnel pour le passage en 2<sup>ème</sup> année d'étude d'une variété.

### Admission VATE : 5 conditions à remplir

Pour une admission VATE, une variété doit obtenir les résultats finaux suivants, **en relatif à la moyenne des témoins de sa gamme de précocité** :

**Teneur en  $\Delta^9$ -THC satisfaisant la norme en vigueur dans la Législation Française,**

**Et Richesse en fibre totale  $\geq$  100% – ppes\* (Dunnett à 5%)**

**Et Rendement en paille (% témoins)  $\geq$  100% – ppes\* (Dunnett à 5%)**

**Et Rendement en fibres (% témoins)  $\geq$  100% – ppes\* (Dunnett à 5%)**

**Et Poids sec de grains (% témoins)  $\geq$  100% – ppes\* (Dunnett à 5%) – sauf pour les variétés tardives et très tardives**

\* Plus Petit Ecart Significatif

**Les épreuves VATE**, reprises dans le règlement technique d'inscription, **ne sont pas figées dans le temps** : dispositifs d'étude et règles d'admission évoluent de manière constante et progressive en fonction des besoins des utilisateurs et des consommateurs ainsi que des avancées méthodologiques.

### Pour en savoir plus :

**Les références acquises pendant les années d'inscription des variétés inscrites sont publiées sur le site du GEVES.**

Le seul document de référence est le [règlement technique d'examen](#) homologué par arrêté ministériel du Ministère chargé de l'Agriculture.

Les [Documents de demande d'inscription](#) sont téléchargeables sur le site du GEVES.

### Contacts :

Christelle GODIN, Secrétaire Technique de la Section CTPS Lin et Chanvre : [christelle.godin@geves.fr](mailto:christelle.godin@geves.fr)

Christelle GODIN, Responsable DHS et VATE Chanvre : [christelle.godin@geves.fr](mailto:christelle.godin@geves.fr)

© GEVES  
Mai 2021  
Tous droits  
réservés